

GDS info

RHÔNE-ALPES

L'action sanitaire ensemble

2019

GDS

01

07

26

38

42

69

LES SAVOIE



Dossier
La santé
des jeunes animaux

| | |
|-------|---|
| 3 | Éditorial |
| 4 | GDS des Savoie - Les sections par espèce sont mises à l'honneur ! |
| 5 | Conseil d'Administration du GDS des Savoie - Les représentants des éleveurs |
| 6-7 | GDS des Savoie - Des prestations communes aux deux Savoie |
| 8 | Ruminants - Le plan OSCAR recherche les causes d'avortements |
| 10-11 | Besnoitiose bovine - Le test lait est disponible |
| 12-13 | BVD - Bilan du plan de lutte Rhône-alpin |
| 14 | Évolution des ASDA - Sorties d'exploitation : les informations à signaler |
| 15 | La santé des jeunes animaux |
| 31 | Soins des jeunes - Prévention des maladies chroniques |
| 32-34 | Apiculture - Les maladies du couvain |
| 36 | Santé du poussin - Aspect sanitaire de la qualité des poussins |
| 38 | Actualités sanitaires porcines - PPA : une situation épidémiologique hors de contrôle |
| 39 | Equidés - Peut-on éviter les diarrhées du poulain ? |
| 40 | Transformation laitière fermière - Attention à l'hygiène ! |
| 41 | BVD - Pension, alpage ou concours, tous garantis non IPI |
| 42 | Ruminants - Les Jeunes : avenir de l'élevage |
| 43 | Les statuts sanitaires ovins et caprins - Un outil incontournable pour la création et la conduite de son troupeau |
| 44-45 | Bovins, ovins et caprins - Prophylaxies 2018 - 2019 |
| 46 | Abeilles - La section apicole se développe |
| 47 | Adresses utiles |

La santé des jeunes animaux

p. 16,17 **Diarrhées des veaux**

p. 20,21 **Vaccination**

p. 24,25 **Autour du colostrum**

p. 29 **BVD / Border disease**

**Pathologie respiratoire
des jeunes ruminants** p. 18,19

La mise bas p. 22,23

Le logement des jeunes ruminants p. 26,28

Les GDS de Rhône-Alpes en lien de plus en plus étroit avec les GDS d'Auvergne, poursuivent leurs actions et leur dynamique dans l'objectif permanent d'une meilleure santé des élevages de nos territoires. Des sujets importants sont concertés et travaillés ensemble pour une meilleure cohérence de l'action sanitaire. L'éleveur et l'élevage restent toujours le leitmotiv dans notre organisation collective qu'est le GDS.

La mise en place de la nouvelle réglementation IBR a bouleversé les habitudes : les éleveurs ont dû appréhender les nouvelles qualifications devenues désormais obligatoires, et les GDS ont dû adapter leurs outils et leurs méthodes de travail. Les résultats sont là puisque la quasi-totalité des élevages est qualifiée. Quelques cas spécifiques restent à gérer, pour lesquels les GDS ont demandé à l'état des outils réglementaires adaptés.

Depuis plusieurs années maintenant, les GDS de Rhône-Alpes ont mis en place un plan de lutte commun contre la BVD. Une réglementation nationale a elle aussi été réfléchi et devrait aboutir sous quelques mois, à un arrêté national visant l'éradication. Le cheminement est certes long, depuis l'émergence d'un consensus commun aux GDS et à leurs partenaires, à un arrêté du ministre, en passant par les consultations des différentes instances – CNOPSAV, ANSES... Mais nous savons tous que les enjeux sont primordiaux pour les élevages. Le réseau des GDS souhaite aller vite maintenant, et compte sur ses partenaires (profession, vétérinaires...) pour aller dans le même sens. Les GDS d'Auvergne et Rhône-Alpes, désormais liés, travailleront ensemble ce dossier pour une action coordonnée.

Concernant la besnoitiose, un nouveau test sur le lait a dernièrement donné des résultats satisfaisants. Les éleveurs disposent désormais d'un outil fiable pour surveiller leurs troupeaux. Les dégâts provoqués par cette maladie sur notre territoire sont de plus en plus préoccupants et ces avancées sont donc importantes.

Concernant les petits ruminants, les risques se concentrent surtout lors de la constitution d'un troupeau ou d'un rassemblement d'animaux. Il est donc essentiel pour l'éleveur de réaliser les « statuts sanitaires » (test des principales maladies) qui permettront d'évaluer la compatibilité sanitaire des animaux. En parallèle, afin de sécuriser les échanges d'animaux, la section régionale caprine a validé un protocole régional de qualification des troupeaux en CAEV.

*Les problématiques sanitaires apicoles sont de plus en plus préoccupantes elles aussi : augmentation de l'infestation varroa, invasion grandissante du frelon asiatique, *Aethina tumida* aux portes de la France... La section apicole de GDS Rhône-Alpes a renforcé d'une part la surveillance du Frelon en mettant en place un outil spécifique à sa déclaration, mais aussi en renforçant son action sur la lutte contre varroa, laquelle passe notamment par une meilleure maîtrise des techniques de protection par les apiculteurs.*

La section aquacole travaille à la mise en place du plan d'éradication des maladies endémiques, se donnant la perspective d'aboutissement à 2020.

Plus globalement, GDS Rhône-Alpes poursuit son travail de fédération des partenaires sanitaires dans les différentes productions. La reconnaissance et le maintien de l'OVS unique permettront d'assurer cette construction en garantissant une priorité permanente sur les enjeux sanitaires. La construction avec le GDS Auvergne s'inscrit dans la même démarche pour un OVS unique sur la grande région.

■ David Duperray, président de GDS Rhône-Alpes ■



▲ **Patrick Berchet,**
Président du GDS des Savoie

Le GDS des Savoie propose des actions sanitaires sur les deux départements des Savoie, et développe ses sections par espèce.

GDS DES SAVOIE

Les sections par espèce sont mises à l'honneur !

L'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 27 septembre dernier a modifié les statuts du GDS des Savoie afin de supprimer les sections territoriales au profit du développement des 4 sections par espèce bovine, ovine, caprine et apicole.

La saison que nous vivons est particulièrement marquée par la sécheresse et le manque de fourrages pour les prochains mois ; cela ne doit pas nous faire oublier l'impératif sanitaire et la mobilisation pour la santé animale doit rester une priorité.

- La FCO a frappé la Haute-Savoie l'hiver dernier et les conséquences ont été nationales, entraînant des mesures de restriction que vous connaissez et des controverses. Le GDS a pourtant joué un rôle majeur tout au long de cette crise, tant dans l'information continue aux éleveurs, qu'en plaidant pour l'allègement des contraintes, avec les vétérinaires et la DDPP74. Une aide financière a également été apportée aux éleveurs de Haute-Savoie les plus fortement touchés par les blocages en début de crise.

- Les mesures prises contre les maladies telles que la BVD ou la besnoitiose, n'ont de sens que si l'action collective l'emporte sur les résistances individuelles : c'est le rôle de la section bovine d'élaborer collectivement les moyens de lutte et de prévention contre ces maladies.

- La lutte contre le Varroa ou la prévention contre Aethina Tumida sont organisées avec des protocoles régionaux, afin de préserver les ruchers. Cet enjeu nous mobilise tous par les conséquences de la disparition des abeilles. Au-delà de la pénurie en miel, il s'agit d'un enjeu de biodiversité et de production agricole grâce au pouvoir pollinisateur de l'insecte.

Voilà quelques sujets de mobilisation très concrets qui illustrent le travail de nos sections par espèce. Je vous incite à mobiliser autour de vous tous les éleveurs qui doutent de l'intérêt d'une action collective pour éradiquer les maladies. Celles-ci ont, vous le savez, des conséquences économiques pour les élevages, morales pour les éleveurs et relèvent du bien-être de nos animaux.

Le GDS des Savoie a besoin d'une forte mobilisation dans chacune des sections par espèce. Il faut donc interpeller autour de vous pour que nous soyons plus nombreux avec des idées et énergies nouvelles.

Le GDS continue à défendre les intérêts des éleveurs de notre territoire et nos spécificités locales auprès de nos partenaires financiers et au sein de notre réseau des GDS, pour nous permettre de maintenir une offre de services adaptée aux préoccupations sanitaires de tous nos adhérents.

■ Patrick Berchet ■

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GDS DES SAVOIE

Les représentants des éleveurs

AU 1ER SEPTEMBRE 2018



LE BUREAU DU GDS

Patrick BERCHET,
Président, La Roche-sur-Foron (74)

Jean-Yves PASCAL,
Vice-Président, Frangy (74)

Hervé GARIOUD,
Vice-Président, Avressieux (73)

Raymonde REY,
Trésorière, Montaimont (73)

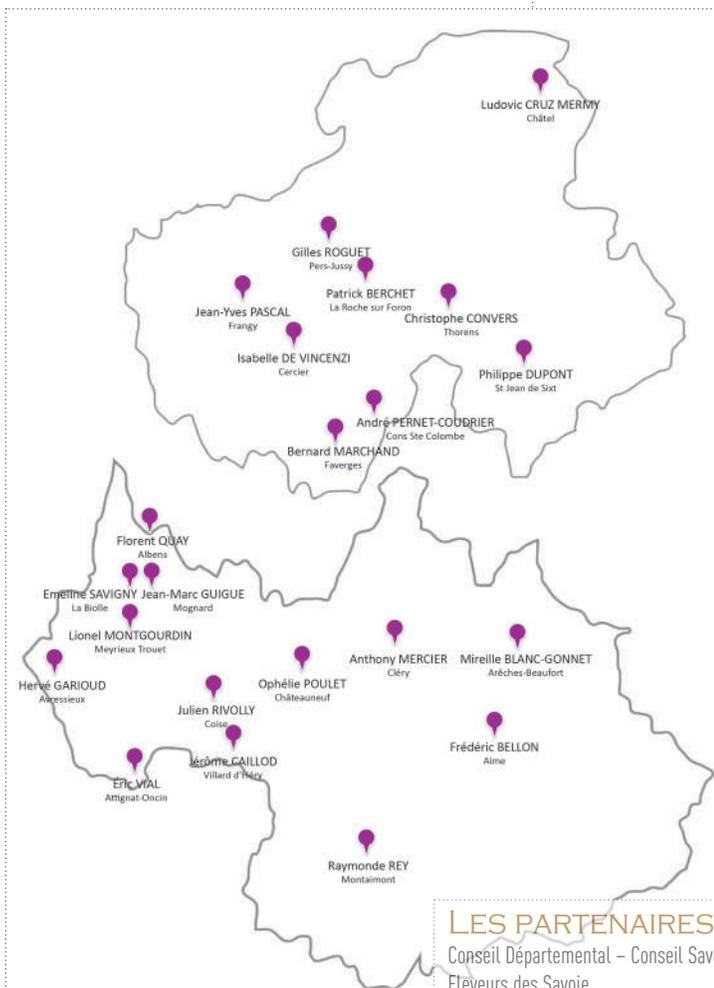
Philippe DUPONT,
Trésorier adjoint, St Jean de Sixt (74)

Ophélie POULET,
Secrétaire, Châteauneuf (73)

Frédéric BELLON,
membre, Aime (73)

Isabelle DE VINCENZI,
membre, Cercier (74)

Florent QUAY,
membre, Albens (73)



LES PARTENAIRES DU GDS DES SAVOIE

Conseil Départemental - Conseil Savoie Mont Blanc

Éleveurs des Savoie

Laboratoires Lidal et LDAV 73

GDS Rhône-Alpes et Auvergne

Direction Départementale en charge de la Protection des Populations (73 et 74)

Groupement Technique Vétérinaire

Syndicats ovins et caprins

Le Groupement de Défense Sanitaire propose à ses adhérents de nombreux services leur permettant d'améliorer la santé animale de leur élevage, au travers d'actions de prévention ou de lutte contre les maladies fréquemment observées dans les élevages savoyards.

GDS DES SAVOIE Des prestations communes aux deux Savoie



Les services proposés par le GDS des Savoie répondent aux attentes particulières de nos races de montagne. ▲

Afin d'accompagner au mieux les éleveurs dans la gestion collective des maladies réglementées et des problèmes sanitaires spécifiques à leur troupeau, le GDS des Savoie développe ses prestations autour de trois axes principaux.

1. Délégation de service publique – certification

- Gestion des programmes de prophylaxies déléguées par l'Etat.
- Gestion des programmes nationaux et régionaux de certification en élevage (IBR, varron)

2. Conseil sanitaire - plan

- Accompagnement des éleveurs pour la mise en place de plans de prévention et de lutte adaptés à leurs problématiques sanitaires.

3. Formation - information

- Formation à destination des éleveurs
- Réunions locales d'informations
- Communication auprès des éleveurs et des vétérinaires (site Internet, mails, courriers, bulletin GDS info, FIL sanitaire, articles dans la presse agricole)

PRESTATIONS ACCESSIBLES AVEC LA COTISATION

Communication (b, o, c)

Sensibilisation des éleveurs sur les maladies, les règles de prophylaxie, la prévention, les actions du GDS.

Contact : Cyril Aymonier

Formation (b, o, c)

Mise en place et suivi des formations d'éleveurs.

Contact : Cyril Aymonier

Nouveaux installés (b,o,c)

Organisation d'une journée d'informations ou rendez-vous individuel.

Contact : Cyril Aymonier, Nicolas Charle, Maud Hazard, Hélène Jolais

Suivi des prophylaxies (b,o,c)

Edition des documents de prophylaxie, vérification, transmission des résultats, relance.

Contact : Blandine Robert, Nathalie Crozet

Gestion des contrôles à l'introduction et ASDA (b)

Saisie, gestion des anomalies, relances, édition et envoi des ASDA d'introduction (et de naissance) aux éleveurs (cartes vertes, cartes jaunes).

Contact : Virginie Piromalli, Zoulikha Bakhouché, Blandine Robert, Nathalie Crozet

IBR (b)

Délivrance des appellations IBR, aide à la requalification.

Contact : Nathalie Crozet

Varron (b)

Suivi de la certification varron.

Contact : Blandine Robert, Nathalie Crozet

OSCAR - Avortements (b,o,c)

Protocole pour rechercher les causes d'avortements et Mise en place d'un plan de maîtrise des maladies découvertes (BVD, Néosporose, Fièvre Q)

Contact : Cyril Aymonier, Nicolas Charle, Maud Hazard, Hélène Jolais

BVD (b)

Plan d'assainissement, évaluation du statut immunitaire, boucle BVD

Contact : *Nicolas Charle*

Besnoitiose (b)

Accompagnement technique et financier des cheptels infectés et du voisinage

Contact : *Nicolas Charle*

Salmonelles (b)

Coordination d'un plan d'intervention pour maîtriser les risques de contamination du lait et des fromages

Contact : *Eric Maucci*

Qualité du lait et des produits laitiers (o, c)

Aide les éleveurs ovins et caprins ayant un lait ou des fromages contaminés par des germes pathogènes

Contact : *Maud Hazard, Hélène Jolais*

Kit intro (b)

Accompagnement technique et financier lors d'achats de bovins sur les analyses complémentaires : BVD – Besnoitiose – Néosporose – Paratuberculose

Contact : *Nicolas Charle*

Kit alpage (b)

Accompagnement technique et financier avant la montée en alpage de bovins sur les analyses complémentaires : BVD - Besnoitiose

Contact : *Nicolas Charle*

Epididymite du bélier (o)

Dépistage et gestion des béliers positifs

Contact : *Maud Hazard, Hélène Jolais*

Statuts sanitaires ovins/caprins (o,c)

Accompagnement technique et financier lors d'achats, de regroupements de troupeaux ou d'installation

Contact : *Maud Hazard, Hélène Jolais*

Gestion des rassemblements

Alpage / Pensions / Concours / Comices...

Contact : *Zoulikha Bakhouche*

Gestion des coups durs (b,o,c)

Rendez-vous élevage, appui technique et montage du dossier d'indemnisation

Contact : *Eric Maucci*

■ **Lorène Dupont** ■

b : bovin, o : ovin, c : caprin



+ d'infos

Sur notre site Internet :
www.gdsdesavoie.fr

En cas de série d'avortements dans un élevage de ruminants, le dispositif OSCAR permet d'identifier une éventuelle cause infectieuse et appuyer le vétérinaire sanitaire dans son diagnostic.



RUMINANTS

Le plan OSCAR recherche les causes d'avortements



En cas de série d'avortements, le plan OSCAR met à disposition du vétérinaire et de l'éleveur une boîte de prélèvement ▲

OSCAR (Observatoire et Suivi des Causes d'Avortements chez les Ruminants) est un dispositif qui vise à recueillir et valoriser les résultats de diagnostic différentiel des avortements entrepris selon des protocoles optimisés et standardisés dans les départements. Il doit permettre également une amélioration des connaissances des causes infectieuses des avortements.

Depuis son déclenchement dans les Savoie il y a 1 an, 33 plans avortements OSCAR ont été déclenchés : 17 plans bovins, 5 ovins et 11 caprins.

QUELLES SONT LES MALADIES RECHERCHÉES ?

Les prélèvements doivent être réalisés en nombre suffisant : prises de sang et écouvillons sur les femelles avortées, organe(s) de l'avorton (ou avorton apporté au laboratoire) et prises de sang pour sondage sérologique sur les autres femelles du lot touché par les avortements. Le vétérinaire pourra demander des analyses complémentaires en fonction des maladies suspectées, d'où l'importance que l'éleveur lui fasse part de ses observations.

En première intention, les agents pathogènes suivants sont systématiquement recherchés :

| Bovin | Ovin / caprin |
|---|---|
| Brucellose (pour les femelles avortées) | Brucellose (pour les femelles avortées) |
| Fièvre Q | Fièvre Q |
| BVD | Chlamydie |
| Néosporose | Toxoplasmose |
| Listéria | Listéria |
| Salmonelles | Salmonelles (SAO) |

En fonction des résultats obtenus, on utilise une grille d'interprétation qui permet d'identifier l'origine infectieuse des séries d'avortements et d'appuyer le vétérinaire qui établira un diagnostic et apportera les conseils nécessaires à l'éleveur. Il est indispensable de discuter de l'historique du troupeau avec son vétérinaire (lots touchés, mouvements d'animaux, autres symptômes, changement d'aliments, de parc...).

COMMENT DÉCLENCHER LE PLAN ?

Seules les séries d'avortements sont concernées par ce dispositif pour effectuer un diagnostic de troupeau et non un diagnostic individuel.

L'éleveur doit contacter le GDS des Savoie pour déclencher le plan et son vétérinaire pour qu'il intervienne au plus vite sur l'élevage. Tous les documents et renseignements nécessaires sont aussi sur le site internet www.gdsdessaivoie.fr. Le vétérinaire tient à disposition dans sa clinique une boîte de prélèvement sécurisée pour un transport par la poste. La coordination entre les acteurs de ce plan (vétérinaire, laboratoire et GDS) est indispensable pour optimiser l'organisation et permettre un meilleur rendu à l'éleveur (délai de rendu des résultats, prise en charge financière...), d'où la nécessité de contacter le GDS rapidement.

■ **Lorène Dupont** ■



Sur notre site Internet : www.gdsdessaivoie.fr

Depuis plusieurs années, le GDS des Savoie met en place le plan stratégique régional de lutte contre la BVD. En 2018 la mesure « En rassemblement, je ne mélange que des animaux non-IPI », est mise en application.



BVD

Pension, alpage ou concours, tous garantis non IPI



Le GDS des Savoie poursuit la lutte contre la BVD. ▲

Le 4 décembre 2015, l'assemblée générale du GDS des Savoie prenait la décision de contrôler systématiquement en BVD tous les bovins introduits dans les élevages des 2 départements des Savoie. Cette décision est mise en place en 2 temps :

- Depuis le 1^{er} janvier 2017, ce sont les achats qui sont dépistés en BVD ou déjà garantis non IPI,
- A partir de cet automne, ce sont tous les bovins mis en pension qui doivent également être garantis non IPI.

INTRODUCTIONS, UN RISQUE À NE PAS NÉGLIGER...

54 000 bovins sont introduits sur les Savoie chaque année : 21 000 en achat et 33 000 en pension. L'introduction d'un bovin IPI, porteur du virus de la BVD, est la 1^{ère} cause de contamination d'un cheptel. Depuis 2017, tous les bovins achetés ou placés en pension hors des Savoie doivent être garantis non IPI. En 2018, cette obligation s'applique à tous les mouvements d'animaux. En cas de résultats positifs, un plan d'assainissement est proposé par le GDS, avec un appui technique et financier à ses adhérents pour éradiquer la BVD.

... CONCOURS, COMICES AUSSI

Même si de nombreux concours imposent déjà volontairement la garantie non IPI, l'Assemblée Générale du GDS des Savoie du 6 décembre 2018 va proposer de rendre systématique cette garantie BVD sur tous les rassemblements de bovins. Ainsi, pour toute présentation d'animaux, un certificat sanitaire individuel par élevage, accompagné de la liste des animaux inscrits devra être soumis à la validation du GDS : chaque bovin devra être garanti non IPI pour pouvoir participer à un concours ou comice sur nos 2 départements. Eleveurs des Savoie appuie cette décision par un positionnement de son conseil d'administration. Cet automne ne peut pas intervenir pour des concours qui ne respecteront pas cette règle.

UNE SAISON D'ALPAGE À RISQUE BVD MAÎTRISÉ

Près de 90% des bovins présents en alpage collectif en 2018 ont été dépistés et garantis non IPI avant la montée en alpage. Cette mesure a permis de prévenir le risque de contamination lors de ces regroupements et ainsi d'éviter toutes les conséquences d'une circulation du virus : avortement, mortalité embryonnaire mais aussi création d'IPI. En effet, ces IPI peuvent naître à terme dans leur élevage au retour d'alpage et diffuser le virus dans le reste du troupeau.

BOUCLES BVD, UN OUTIL TRÈS SATISFAISANT

En 2018, plus de 30% des éleveurs naisseurs font confiance aux boucles BVD. 12000 veaux par an ont été analysés en 1 an, grâce à cet outil, ce qui permet de détecter les veaux IPI dès la naissance, et de les éliminer au plus vite pour éviter la diffusion de la maladie dans l'élevage. Etant donné nos spécificités de l'élevage savoyard avec nos très nombreux mouvements de bovins en alpage et pension, le risque de contamination de la BVD est accentué. La Boucle BVD est l'outil le plus efficace pour détecter les IPI le plus tôt possible.

■ **Nicolas Charle** ■

LA GARANTIE NON IPI

Une seule analyse sur un bovin, ou une analyse sur sa descendance, permet de garantir son statut BVD.

Les résultats d'analyses stockés par le GDS permettent d'attribuer nominativement au bovin, dans le cadre d'une stricte application du référentiel national, une garantie non IPI. Il n'est donc pas nécessaire de faire une analyse BVD à chacun de ses mouvements.

Retrouvez cette garantie pour vos animaux sur notre site internet www.gdsdesavoie.fr

L'accompagnement des éleveurs dans leur projet d'installation est une orientation forte du GDS des Savoie, d'Eleveurs des Savoie et du Lidal, qui œuvrent au service des éleveurs des Savoie.

INSTALLATION

Les Jeunes : avenir de l'élevage



Une belle participation pour la journée « nouveaux installés » du 26 mars 2018 à Seynod. ▲

L'ACCOMPAGNEMENT DES NOUVEAUX INSTALLÉS ; UN ENJEU MAJEUR POUR NOTRE ÉLEVAGE

L'installation d'un nouvel éleveur est une étape cruciale au cours de laquelle l'aspect sanitaire est souvent minimisé au profit de la réussite économique du projet. Les risques pris peuvent ensuite avoir de graves conséquences sur la pérennité de l'exploitation.

Le GDS des Savoie, avec Eleveurs des Savoie et Lidal ont donc décidé d'accompagner les éleveurs dans cette période charnière, avec la mise en place d'un nouveau projet à destination des éleveurs nouvellement installés ou en projet d'installation.

UNE ACTION COMMUNE POUR LES JEUNES

L'action « Les jeunes : avenir de l'élevage » est pilotée par le GDS des Savoie. L'objectif est de mettre en œuvre les moyens pour accompagner au plus tôt les futurs candidats à l'installation et/ou les nouveaux installés par le biais de trois outils principaux :

- **La session «élevage» = Une journée Nouvel Installé** qui a lieu au moins 1 fois / an. L'objectif est de présenter les actions du GDS, d'Eleveurs des Savoie, du Lidal mais également du partenaire Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc aux éleveurs nouvellement installés ou en cours d'installation. Elle est également l'occasion de faire visiter le laboratoire du LIDAL.

- **La Visite Nouvel Installé** : elle est effectuée par un conseiller du GDS pour les éleveurs de ruminants nou-

vellement installés ou en projet d'installation. L'objectif est de leur proposer une visite afin d'appréhender les problématiques globales de l'élevage, par une entrée santé du troupeau, en lien avec les services d'Eleveurs des Savoie et du Lidal. Il sera également proposer un protocole sanitaire leur permettant de connaître le statut sanitaire du cheptel qu'ils achètent ou viennent d'acheter. Plusieurs maladies peuvent se transmettre lors d'un regroupement de cheptels ou l'achat d'un troupeau existant. Des analyses peuvent permettre de sécuriser cet achat. Elles sont prises en charge partiellement par le GDS des Savoie, sur des crédits du CSMB (Conseil Savoie Mont Blanc)

- **Le chéquier d'aide à l'installation** : il comprend 5 chèques d'une valeur totale de 500 € et il est valable 2 ans à partir de la date de distribution. Il est distribué, soit au moment de la session « élevage », soit à l'issue d'un RDV en élevage avec un conseiller du GDS. Ces deux rendez-vous, individuels ou collectifs, permettent de sensibiliser les nouveaux installés aux risques sanitaires liés à leur installation et de les informer sur la réglementation en santé animale, mais également mettre en lien la santé animale et la conduite de leur élevage, en matière de performance laitière, de gestion de la reproduction, ou de bien-être animal.

Une convention de partenariat entre le GDS, Eleveurs des Savoie, le Lidal et la Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc a été signée afin de répondre de manière plus complète aux attentes des nouveaux installés.

■ Lorène Dupont ■

Depuis plus de deux ans, les GDS de Rhône-Alpes proposent aux éleveurs d'ovins et caprins de les accompagner pour connaître le statut sanitaire de leur troupeau.

LES STATUTS SANITAIRES OVINS ET CAPRINS

Un outil incontournable pour la création et la conduite de son troupeau



Des formations à l'interprétation des statuts sanitaires sont proposés par le GDS aux éleveurs de petits ruminants. ▲

A QUOI SERVENT LES STATUTS SANITAIRES ?

Les statuts sanitaires permettent de rechercher quatre maladies chroniques qui ont un fort impact économique sur les élevages, du fait de la dégradation de l'état de santé global du troupeau qu'elles peuvent engendrer : Paratuberculose, Fièvre Q, Visna Maedi/CAEV, Chlamydie. Ils consistent à faire des analyses sur un échantillon de brebis ou chèvres de plus de 24 mois. Les résultats de sérologies informent sur la circulation des maladies au sein du troupeau. Ils permettent de mettre en place des actions de maîtrise de ces maladies : blocage des voies de transmission intra-troupeau du virus du CAEV/Visna Maedi, vaccination contre les maladies abortives si besoin, mise en place de mesures sanitaires pour baisser la pression infectieuse dans les bâtiments etc.

Bilan des statuts sanitaires sur les Savoie:

| | Nombre de statut réalisés | Nombre d'échantillons | Nombre d'échantillons positifs | | | |
|--------|---------------------------|-----------------------|--------------------------------|-----------|----------|------------------|
| | | | Paratuberculose | Chlamydie | Fièvre Q | CAEV/Visna Maedi |
| Ovin | 19 | 191 | 7 | 15 | 14 | 110 |
| Caprin | 24 | 229 | 3 | 74 | 22 | 36 |

On observe que le CAEV est présent dans un nombre important d'élevages caprins avec ou sans signe clinique. La chlamydie touche une grande partie des élevages ovins (voir article GDS info 2017). La Paratuberculose n'est pas prépondérante dans les deux types d'élevages. Pour une nouvelle installation, il est préconisé d'acheter des animaux provenant d'un troupeau unique. Dans le

cas où on ne peut éviter le rassemblement d'animaux venant de différents troupeaux, la connaissance du statut sanitaire de chaque troupeau est primordiale pour analyser la compatibilité des élevages et commencer son activité sereinement. Cette démarche doit aussi être adoptée dans le cadre d'un renouvellement ou agrandissement d'un troupeau existant.

La réalisation des statuts sanitaires peut permettre d'éviter des situations sanitaires mettant en péril une exploitation.

Les GDS de Rhône-Alpes prennent en charge 100% des analyses HT des statuts sanitaires pour les jeunes installés et 50% des troupeaux en activité. Des formations sont également réalisées dans vos départements pour interpréter au mieux vos statuts sanitaires. N'hésitez pas à contacter le pôle ovin/caprin du GDS des Savoie.

■ Maud Hazard ■

POUR EXEMPLES, DEUX SITUATIONS QUE NOUS AVONS RENCONTRÉES SUR DES ÉLEVAGES SAVOYARDS :

- Suite à l'introduction de chevrettes de renouvellement dans un troupeau, l'éleveur a observé un grand nombre d'avortements de ses chèvres : Un plan avortement OSCAR a donc été déclenché et a mis en évidence la chlamydie qui a provoqué ces avortements sur des chèvres qui n'étaient pas immunisées.
 - Deux troupeaux ont été rassemblés dans le cadre d'une nouvelle installation : la production a été fortement impactée les deux premières années suite à l'apparition de signes cliniques de CAEV et à des avortements dus à la chlamydie.
- Dans ces deux cas, la détection de ces maladies par des statuts sanitaires réalisés avant le regroupement de ces animaux aurait pu éviter les conséquences sanitaires que les élevages ont subies.

Le GDS des Savoie est en charge de l'organisation et du suivi de la réalisation des prophylaxies tuberculose, brucellose et leucose pour les bovins, ainsi que de la brucellose pour les petits ruminants. A cela s'ajoute, l'application de l'Arrêté Ministériel IBR du 31 mai 2016 et du cahier des charges de certification Varron..

**BOVINS, OVINS
ET CAPRINS**

Prophylaxies 2018 – 2019



Les prophylaxies sont indispensables à la surveillance sanitaire des élevages. ▲

Les campagnes de prophylaxie se déroulent du **1^{er} octobre au 31 mai de l'année suivante** pour tous les ruminants.

TUBERCULOSE BOVINE

En Savoie et Haute-Savoie, la tuberculination n'est plus obligatoire. Dans tous les cas, les cheptels à risque sont identifiés conformément à l'Arrêté Ministériel du 15/09/2003 et sont toujours en dépistage annuel. Dans ces cheptels, tous les bovins âgés de plus de 6 semaines sont concernés en Savoie, et de plus de 6 mois en Haute Savoie. Deux visites sont à prévoir : une 1^{ère} injection d'intradermotuberculination le 1^{er} jour et une visite de lecture 72 heures plus tard.

BRUCELLOSE BOVINE

Cheptels laitiers : 1 analyse de lait par an est réalisée **au cours du mois de novembre**.

Pour les cheptels laitiers n'ayant pas obtenu leur résultat sur le lait, la prophylaxie annuelle est réalisée par prise de sang selon le protocole des cheptels allaitants.

Cheptels allaitants : dépistage entre octobre et mai par prise de sang de 20 % des bovins de plus de 24 mois avec un minimum de 10 animaux. Pour les cheptels de moins de 10 bovins, la totalité des animaux doit être prélevée. Un dépistage renforcé est appliqué sur les cheptels qui estivent sur le secteur du Bargy (74).

LEUCOSE BOVINE

Chaque année, 1/5^{ème} des cheptels doit être dépisté selon les mêmes règles d'échantillonnage que la brucellose. Les cheptels concernés ont leur siège d'exploitation situé dans les communes comprises par ordre alphabétique :

En Savoie : entre Aiguebelette et Bourg saint Maurice.
En Haute-Savoie : entre Abondance et Chavanod.

IBR : NOUVEL ARRETE MINISTERIEL

L'Arrêté ministériel du 31 mai 2016 fixe les nouvelles mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre l'IBR. Ces objectifs sont une reconnaissance européenne du plan de lutte contre l'IBR et une éradication de la maladie, via l'assainissement des troupeaux et des mesures restrictives pour la circulation des animaux infectés.

Troupeau indemne d'IBR ou en cours de qualification :

- analyses de sang annuelles sur tous les bovins de 24 mois et plus.
- ou analyses sur lait de grand mélange espacées de 4 à 8 mois (complétées par des analyses sur sang en cas de résultat sur lait de mélange non négatif).

Tout autre troupeau (en assainissement ou non conforme): analyses de sang annuelles sur tous les bovins de 12 mois et plus, non connus positifs.

BOVIN POSITIF EN IBR : VACCINATION ET CONDITIONS DE CIRCULATION

Tout bovin ayant présenté un résultat d'analyse individuelle non négatif doit être soumis dans le mois suivant la notification du résultat d'analyse, à une primo-vaccination contre l'IBR réalisée par le vétérinaire sanitaire, puis des rappels vaccinaux selon l'autorisation de mise sur le marché du vaccin utilisé. Le certificat de vaccination doit être transmis par le vétérinaire au GDS. Une étiquette autocollante devra être apposée en cas de positivité sur l'ASDA du bovin concerné. Le GDS transmettra cette étiquette à l'éleveur. De plus, la sortie des ani-

maux reconnus infectés d'IBR du troupeau n'est autorisé que pour leur transport soit vers un abattoir, soit vers un troupeau d'engraissement en bâtiment fermé.

VARRON : PROPHYLAXIE

Cette année, les règles changent : l'échantillonnage des établissements soumis à un dépistage varron en vue de sondage aléatoire n'est plus défini à l'échelle locale mais dans un cadre national. Dans les Savoie, afin de maintenir la « zone assainie en varron », des analyses Hypodermostose seront pratiquées sur 15 cheptels tirés au sort pour cette campagne 2018/2019. Un plan de contrôle orienté des cheptels « à risque », introducteurs de bovins étrangers ou en zone frontalière avec l'Italie principalement, est toujours réalisée sur cette campagne.

BRUCELLOSE OVINE ET CAPRINE

Le rythme des prophylaxies dépend de la commune du siège d'exploitation et des pratiques pastorales. Les petits détenteurs peuvent déroger aux obligations de prophylaxie sous réserve de respecter les conditions de l'engagement « petit détenteur ».

Le modèle d'engagement et les conditions sont à télécharger sur notre site <http://www.gdsdessavoie.fr/> et à nous renvoyer.

Cheptels transhumants = rythme annuel

Sont concernés tous les cheptels estivant tout ou partie de leurs animaux sur les communes de transhumance, en zone de montagne (consulter la liste des communes « zone de montagne » sur notre site <http://www.gdsdessavoie.fr/>). Dans ces troupeaux, la prophylaxie de la brucellose sera réalisée par échantillonnage selon les modalités suivantes :

- Tous les mâles non castrés de plus de 6 mois ;
- Tous les animaux nouvellement introduits dans le cheptel
- 5 % des femelles en âge de reproduction (sexuellement matures) ou en lactation, avec un minimum de 50 par exploitation, en ciblant préférentiellement celles ayant estivé. Pour les élevages situés sur une commune de montagne et ne transhumant pas, une demande de dépistage quinquennal peut être demandée et téléchargée sur notre site <http://www.gdsdessavoie.fr>.

Cheptels non transhumants = rythme quinquennal

Les cheptels concernés ont leur siège d'exploitation situé dans les communes comprises par ordre alphabétique : En Savoie : entre Aiguebelette et Bourg saint Maurice. En Haute-Savoie : entre Abondance et Chavanod.

Dans ces troupeaux, la prophylaxie de la brucellose sera réalisée par échantillonnage selon les modalités suivantes :

- Tous les mâles non castrés de plus de 6 mois ;
- Tous les animaux nouvellement introduits dans le cheptel
- 25 % des femelles en âge de reproduction (sexuellement matures) ou en lactation, avec un minimum de 50 par ex-

ploitation. Dans les cheptels comprenant moins de 50 de ces femelles, l'ensemble de celles-ci doit être contrôlé.

CHARBON : VACCINATION SECTEUR DE LA ROCHETTE (73)

La vaccination contre la fièvre charbonneuse reste obligatoire sur 22 communes du secteur de la Rochette(73) pour tous les bovins et ovins pâturant ou introduits sur ce secteur, au plus tard 15 jours avant la mise à l'herbe.

Liste des communes concernées : Arvillard, Betton Bettonnet, Champlaurant, Détrier, Etable, Hauteville, La Chapelle Blanche, La Croix de la Rochette, La Rochette, La Table, La Trinité, Le Bourget en Huile, Le Pontet, Le Verneil, Planaise, Presle, Rotherens, St Pierre de Soucy, Villard d'Héry, Villard Léger, Villard Sallet et Villaroux.

Cette vaccination est prise en charge partiellement pour les adhérents au GDS des Savoie. Elle est remboursée sur l'appel de cotisation.

DEPISTAGE EPIDIDYMITE DU BELIER

Une analyse sur les béliers identifiés comme tel sur les documents de prélèvements est systématiquement faite par les laboratoires lors de la prophylaxie et/ou lors des contrôles à l'achat. Ces analyses sont prises en charge en totalité par le GDS des Savoie. Cette maladie entraîne une baisse progressive de la fertilité pour aboutir à la stérilité. En cas de résultat positif, il est recommandé de réformer le bélier.

PRISE EN CHARGE ET REMBOURSEMENT DES HONORAIRES VÉTÉRINAIRES

La convention tarifaire régionale de la campagne de prophylaxies 2018/2019 a défini les honoraires vétérinaires pour la prophylaxie comme suit :

| | Tarif HT de visite (déplacement inclus)* | Tarif HT par prise de sang | Tarif HT par tuberculination |
|----------------|--|---|--|
| Bovin | 31,23 € | 2,37 € | 4,00 € |
| Ovin et caprin | 31,23 € | 1.31 € jusqu'à 25 ovins ou caprins 1.21 au-delà | par intradermotuberculination simple 7,08 € par intradermotuberculination comparative |

* dans le cas où le rendez-vous est fixé par le vétérinaire.

Le GDS des Savoie prend en charge partiellement les honoraires vétérinaires (fixé au niveau régional) de ses éleveurs adhérents en déduction du montant de leurs cotisations au GDS, sur crédits du CSMB (Conseil Savoie Mont Blanc).

Pensez à signaler au GDS par courrier/mail tout changement de production qui nécessiterait que les analyses de prophylaxie soient réalisées à partir d'un prélèvement de sang au lieu d'un prélèvement de lait ou vice versa.

La création de la section apicole du GDS des Savoie conduit des actions de communication et de formations ainsi qu'un appui à la mise en œuvre des protocoles sanitaires techniques.

ABEILLES

La section apicole se développe



Gérer la santé de l'abeille est dans l'intérêt de tous. ▲

Pour répondre aux exigences de l'Etat concernant l'organisation sanitaire française par les Organismes à vocation sanitaire animale, le GDS des Savoie a créé une section apicole du GDS des Savoie en 2018. Le but de cette section est d'améliorer la situation sanitaire des ruchers de Savoie et Haute Savoie, en apportant aux apiculteurs adhérents un appui technique et financier via la section régionale sur les protocoles régionaux mis en place. Elle gère l'ensemble de l'activité sanitaire apicole sur les 2 départements ainsi que le budget qui en découle. L'organisation de cette section apicole est donc confiée naturellement aux apiculteurs, qui pourront porter les actions et intérêts sanitaires des ruchers sur les 2 Savoie au conseil d'administration du GDS des Savoie

La section apicole régionale de l'OVSA, créée en 2014, travaille avec toutes les sections apicoles des GDS de la région à la mise en place d'actions sanitaires collectives dans les départements. Elle est également en charge d'instruire des dossiers de financements pour la mise en œuvre de ces actions auprès d'organismes régionaux ou nationaux. Des conventions avec le SRAL sont d'ailleurs en vigueur pour financer, entre autres, des actions de communications notamment sur *aethina tumida*, le frelon asiatique ou le protocole de surveillance du plan varroa...

Afin de développer la nouvelle section apicole du GDS, les administrateurs souhaitent organiser des formations des Techniciens Sanitaires Apicoles (TSA), en lien avec la section régionale, ainsi que des outils de communication permettant aux apiculteurs de s'informer sur la santé de l'abeille et les moyens de préven-

tion. L'objectif est de mener à bien des actions visant à l'amélioration collective de la santé de l'abeille, dans une structure consacrée exclusivement à la santé animale : le GDS des Savoie.

■ **Lorène Dupont** ■

À QUOI SERT LA SECTION APICOLE ?

La section apicole a plusieurs missions :

- Lutter de façon coordonnée contre les maladies des abeilles.
- Réduire le coût des maladies et des traitements.
- Assurer une veille sanitaire sur les ruchers de notre département.
- Organiser des formations sur les maladies apicoles
- Informer les apiculteurs des actualités sanitaires des abeilles
- Sensibiliser à la nécessité de déclarer les ruchers (déclaration obligatoire)

COMMENT ADHÉRER À LA SECTION APICOLE ?

L'adhésion à la section apicole du GDS des Savoie est réservée aux apiculteurs des départements de Savoie et Haute Savoie.

Les adhérents bénéficient de conseils sanitaires, d'informations apicoles et de services liés à l'amélioration de la santé de l'abeille.

GDS des Savoie

(Groupement de défense sanitaire)

Mail : contact@gdsdessavoie.fr

En Savoie :

40 Rue du Terraillet - 73190 Saint Baldoph

Tél : 04 79 70 78 24 -

En Haute-Savoie :

52 avenue des Illes - 74994 Annecy cedex 9

Éleveurs Des Savoie

Mail : contact@eleveursdessavoie.fr

En Savoie :

40 Rue du Terraillet - 73190 Saint Baldoph

Tél : 04 79 33 44 18 - Fax : 04 79 33 30 06

En Haute-Savoie :

2 rue Marius Ferrero - 74000 ANNECY

Tél : 04 50 88 18 53 - Fax : 04 50 57 47 38

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations en Savoie

321 Chemin des Moulins - BP 91113

73011 CHAMBERY Cedex

Tél : 04 56 11 05 79 - Fax : 04 79 33 06 19

Mail : ddcspp-psaicpe@savoie.gouv.fr

Direction Départementale de la Protection des Populations en Haute-Savoie

9 rue Blaise Pascal - 74600 SEYNOD

Tél : 04 50 33 55 55 - Fax : 04 50 10 90 80

Mail : ddpp@haute-savoie.gouv.fr

LIDAL (Laboratoires d'analyses)

22 rue du pré Fornet - 74600 SEYNOD

Tél : 04 50 45 82 56 - Fax : 04 50 45 63 31

Mail : lidal@lidal74.fr

Laboratoire Départemental d'Analyses Vétérinaires de Savoie

321 Chemin des Moulins

73024 CHAMBERY Cedex

Tél : 04 79 33 19 27 - Fax : 04 79 60 58 20

Mail : labo@savoie.fr

Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc

En Savoie :

40 Rue du Terraillet - 73190 Saint Baldoph

Tél : 04 79 33 43 36

En Haute-Savoie :

52 avenue des Illes - 74000 ANNECY

Tél : 04 50 88 18 01

Monnard Savoie (équarrissage)

521 route des Ponts - 74350 Allonzier La Caille

Tél : 04 50 46 80 89 - Fax : 04 50 46 89 39

Agro-direct (matériel d'élevage)

240 route de la Couratière - 38140 La Murette

Tél : 09 74 50 85 85 (choix 2) (tarif appel local)

Fax : 04 76 05 28 63

Mail : commande@agrodirect.fr

Votre vétérinaire :



www.frgdsra.fr

BULLETIN D'INFORMATION DES GROUPEMENTS DE DÉFENSE SANITAIRE DE RHÔNE-ALPES

(Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie et Haute-Savoie)

Directeurs de publication :

Présidents des GDS 01, 07, 26, 38, 42, 69, Savoie

Rédacteurs en chef : GDS Rhône-Alpes

Chef de projet : Chantal Weber

Conception : Apasec Lyon

Impression : Despesse

Tirage : 20 000 exemplaires

